



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 79951

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'électrohypersensibilité (EHS), pathologie reconnue et décrite par l'OMS, qui concerne les troubles dus à différentes sources d'exposition aux champs électromagnétiques. Les personnes atteintes d'EHS souffrent de la présence de microondes (hyperfréquences) pulsées en extrêmement basses fréquences (ELF) de type téléphonie mobile. De nombreuses études ont montré la réalité de l'électrosensibilité et le lien physiologique et non psychologique avec l'exposition aux champs électromagnétiques et les symptômes ont pu être observés sur les hommes et les animaux. Dans certains cas la symptomatologie peut même conduire à une incapacité professionnelle. Le Parlement européen a reconnu la réalité physiologique de cette intolérance, aussi il souhaite savoir si elle envisage de permettre aux personnes souffrant de cette pathologie de bénéficier d'une invalidité professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79951

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3708

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)